



Annonce immobiliere avec l'adresse du bien en etant encore dedans

Par **nath**, le **18/03/2011** à **21:58**

Bonjour,

J'aurais voullu savoir si l'agence qui gere pour le proprietaire son bien a le droit dans l'annonce de location de stipuler l'adresse de celui ci alors que nous y sommes encore locataire(3 mois de préavis),du coup des gens sonnent parfois afin de pouvoir le visiter à n'importe quel moment .

Merci pour vos réponses

Par **mimi493**, le **19/03/2011** à **13:36**

oui, ils peuvent, c'est un des éléments de description du logement. Donnez aux gens qui sonnent le n° du téléphone du bailleur et leur disant qu'il faut l'appeler lui directement (il va adorer et va demander à l'agence de changer l'annonce)